

## AVIS PUBLIC

### Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

**Aux personnes et organismes intéressés dans un projet de règlement concernant la modification du règlement de zonage.**

**Avis Public est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance du conseil tenue le 27 janvier 2025, les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île ont adopté le projet de règlement suivant :

*Projet de règlement 2025-005 — Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-002 et le règlement de construction 2012-004 de la municipalité de Grosse-Île afin de mettre à jour les normes relatives aux bâtiments accessoires et aux serres privées, de mieux encadrer l'entreposage des agrès de pêche, et d'autoriser de nouveaux matériaux de revêtement et certaines structures autoportantes*

2. Ce projet de règlement a les objectifs suivants :
  - Mettre à jour les normes relatives aux bâtiments accessoires pour mieux répondre aux besoins résidentiels et commerciaux.
  - Offrir plus de flexibilité pour les serres privées tout en assurant leur intégration avec les bâtiments existants.
  - Améliorer la réglementation sur l'entreposage des agrès de pêche commerciale pour garantir la sécurité et l'ordre.
  - Autoriser l'utilisation de nouveaux matériaux de revêtement durables et résistants aux intempéries.
  - Permettre les structures autoportantes sous certaines conditions et dans des zones spécifiques.
3. Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 17 janvier 2025 à 18h15 au gymnase de Grosse-Île situé au 006 chemin Jerry, Grosse-Île. Le but de cette assemblée est d'informer toutes les personnes intéressées au contenu de ce projet de règlement et ainsi donner l'opportunité aux individus et ou organismes d'exprimer leur opinion sur ce dossier.
4. Ce projet de règlement 2025-005 contient de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Les copies de ce projet de règlement sont disponibles au bureau municipal de Grosse-Île sur les heures d'ouverture soit, de lundi au jeudi de 9h — 12h (midi) et de 13h- 16h.

Donné à Grosse-Île, ce  
28 janvier 2025



Carole Lemieux  
Directrice générale / Greffière trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Lemieux, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 28<sup>ème</sup> jour de janvier 2025 dans la publication municipale mensuelle, sur le site Internet de la Municipalité ([www.mungi.ca](http://www.mungi.ca)) et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28<sup>ème</sup> jour de janvier 2025.



Carole Lemieux  
Directrice générale / Greffière-trésorière